



**8^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mardi le 8 octobre 2024,
Centre communautaire Champigny (salle polyvalente)
7519 boul. Wilfrid-Hamel
En mode hybride (présentiel et virtuel)**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M. Réjean Martel	Président
M. Maxime Le Pluart	Vice-président
M ^{me} Lisa Baril-Gravel	Trésorière
M. Sébastien Deveault	Administrateur
M. Patrick L'Heureux	Administrateur
M ^{me} Céline Auclair	Administratrice

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. Louis Martin	Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien
M. David Weiser	Conseiller municipal, District du Plateau (départ 20h15)
M ^{me} Sayana Khuon	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M. Sébastien Paquet	Conseillère en urbanisme, Ville de Québec

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

M ^{me} Aline Dumont	Secrétaire
M. Laurier Bérubé	Administrateur
M. Constant Pilote	Administrateur

16 citoyen.ne.s sont présent.e.s en salle

2 citoyen.ne.s sont présent.e.s en virtuel sur Zoom

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour. M. Réjean Martel demande l'ajout des sujets «Circulation routière» au point *Dossiers en cours*.

Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Consultation publique et demande d'opinion : Développement du parc industriel Chauveau Situé à l'est de la route Jean-Gauvin et à l'ouest de la route de l'Aéroport	19 h 05
4.	Adoption du procès-verbal de rencontre du 10 septembre 2024	19 h 55
5.	Affaires découlant du procès-verbal <ul style="list-style-type: none">• Résolution 2024-CA-50 : Problématique dans le secteur de l'avenue Benjamin-Sulte• Résolution 2024-CA-51 : Service à Vélo dans le Quartier• Résolution 2024-CA-53 : Aire d'observation des avions	19 h 58
6.	Période d'information des conseillers municipaux	20 h 05
7.	Période de questions et commentaires du public	20 h 20
8.	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• Paiement des frais de secrétariat• Autorisation des dépenses	20 h 35
9.	Correspondance	20 h 40
10.	Dossier en cours <ul style="list-style-type: none">• Stratégie routière 2020-2024 : distribution des affiches• Dossier du sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle• Table Concertation Vélo• Projet YQB• Plan d'action 2024-2025	20 h 45

- Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) : bilan et rencontre du 23 septembre et suite.

11.	Affaires nouvelles	20 h 55
	• Vision agricole	
12.	Divers	21 h 00
	• Réponse de la ville Toponyme famille Laberge et M. Bissonnette	
13.	Levée de l'assemblée	21 h 15

RÉSOLUTION CQA-24-CA-54

Sur proposition de M. Maxime Le Pluart, appuyée par M^{me} Lisa Baril-Gravel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts susmentionnés.

Adoptée à l'unanimité

3. CONSULTATION PUBLIQUE ET DEMANDE D'OPINION : DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL CHAUVEAU- SITUÉ À L'EST DE LA ROUTE JEAN-GAUVIN ET À L'OUEST DE LA ROUTE DE L'AÉROPORT

M^{me} Sayana Khuon introduit le conseiller en urbanisme M. Sébastien Paquet, qui est présent pour expliquer le contexte de planification urbaine de la Ville et le projet de modification réglementaire de ce soir.

Dans un contexte de pénurie d'espaces pour le développement industriel sur son territoire, la Ville de Québec souhaite optimiser les secteurs industriels existants (15 parcs industriels, 5 zones industrielles, tous bien remplis) par l'assouplissement de certaines règles d'urbanisme qui permettront d'optimiser les espaces industriels.

Dans le cadre de cette démarche, la Ville souhaite augmenter le potentiel de développement du parc industriel Chauveau, entre autres, en facilitant les projets d'agrandissement, maximisant les espaces industriels existants et en y priorisant les usages industriels et commerciaux, conformément à sa [Vision du développement des espaces industriels et d'innovation](#).

Le parc industriel Chauveau est situé à l'est de la route Jean-Gauvin, à l'ouest de la route de l'Aéroport et au nord de l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec.

M. Sébastien Paquet présente, à l'aide d'un support visuel, les principales modifications réglementaires qui sont nécessaires, notamment :

- Retirer l'usage R1 Parc (exigences plus sévères lors de travaux de décontamination)
- La réduction des marges de recul;
- Un pourcentage d'aire verte qui passe de 10 à 20% ;
- Regrouper les zones 363111a et 3631101a dont les usages sont similaires, pour en faciliter la gestion ;
- L'assouplissement des règles d'urbanisme susceptibles de compromettre l'agrandissement des bâtiments existants;

- La simplification des grilles de spécifications afin de faciliter la compréhension des normes (marges, largeur de bâtiment, revêtement extérieur, etc.).

Ce projet de modification réglementaire est indépendant de la démarche de participation citoyenne qui concerne le développement du secteur Chauveau - Plan particulier d'urbanisme et il contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Une période de questions s'en suit.

Un citoyen propriétaire d'une entreprise de la zone concernée demande s'il y aura des changements pour les stationnements. M. Sébastien Paquet répond par la négative.

Il mentionne également qu'il y a souvent des problèmes d'inondations (au printemps et lors de fortes pluies) en provenance du ruisseau (fossé) situé à l'arrière des entreprises. M. Sébastien Paquet en prend note.

Une citoyenne résidant à côté des entreprises demande si la Ville peut prendre en compte de ne pas abaisser davantage la marge entre le terrain des entreprises et leur cour résidentielle. Elle mentionne aussi que jusqu'à présent, les entreprises actuelles du parc industriel ne causent pas trop de nuisances aux résidents voisins et qu'il serait bien que ce soit des industries similaires qui s'y installent, éventuellement. M. Sébastien Paquet en prend note.

Un citoyen suggère d'améliorer la cohabitation et la sécurité entre voitures, cyclistes et piétons.

Une citoyenne mentionne que la sécurité automobile dans ce secteur laisse souvent à désirer et espère que l'ajout de travailleurs (voitures) n'empirera pas le problème. M. Sébastien Paquet en prend note, mais souligne qu'agrandissement d'entreprise ne veut pas nécessairement dire plus de nouveaux travailleurs.

Une citoyenne demande si la zone du parc industrielle se verra agrandie. M. Sébastien Paquet répond par la négative, il s'agit plutôt d'optimisation.

Une citoyenne s'interroge sur les lois régissant le bruit. M. Sébastien Paquet résume la loi sur le bruit et invite les citoyens à contacter le 311 en cas d'excès.

Une citoyenne habitant en face d'un lot à développer se questionne sur les impacts du nouveau bâtiment, notamment par rapport à l'installation de spots lumineux. Dans le même ordre d'idées, M. Sébastien Paquet mentionne qu'un appel au 311 est pertinent s'il y a de la nuisance lumineuse.

M^{me} Lisa Baril-Gravel suggère de garder les deux zones distinctes étant donné les terrains limitrophes au nord de la zone. M. Sébastien Paquet garde la suggestion.

M. Réjean Martel se questionne sur l'absence de zone tampon végétale pour atténuer les effets de l'activité industrielle auprès des résidents. M. Sébastien Paquet explique que ces propriétaires industriels ont un certain droit acquis pour garder la situation telle quelle (ou en installer de leur propre chef), mais ceux qui voudraient redévelopper devront replanter de la végétation.

M^{me} Sayana Khuon fait un tour de table pour sonder les membres du Conseil quant à leur opinion sur la présente consultation.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-55

Sur proposition de M^{me} Céline Auclair, appuyée par M. Maxime Le Pluart, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport se montre favorable au projet de modification réglementaire du Parc industriel Chauveau avec la recommandation de porter attention aux problèmes actuels de circulation et de sécurité routières afin d'améliorer la situation dans le secteur et d'encourager l'installation d'écran végétal du côté des résidences.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 10 SEPTEMBRE 2024

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-56

Sur proposition de M. Patrick L'Heureux, appuyée par M^{me} Lisa Baril-Gravel, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 10 septembre 2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

La Ville a fait parvenir ses réponses à plusieurs résolutions adoptées par le Conseil.

- État des travaux de la rivière Lorette

Concernant la visite, après avoir contacté M^{me} Céline Auclair mentionne que ses frères ont effectué la visite en compagnie d'un conseiller indépendant et de Canards Illimités.

- Résolution 2024-CA-50 : Problématique dans le secteur de l'avenue Benjamin-Sulte

M^{me} Sayana Khuon fait lecture de la réponse du STMI :

L'avenue Benjamin-Sulte est une rue locale principale, et sa limite prescrite ainsi que ses débits véhiculaires sont cohérents avec cette classification fonctionnelle.

En ce qui a trait aux enjeux de vitesse, nous allons procéder à un relevé, afin de quantifier la problématique soulevée, et ainsi mieux pouvoir prioriser le niveau d'intervention à mettre en place, si requis.

- Résolution 2024-CA-51 : Service à Vélo dans le quartier

M^{me} Sayana Khuon a transmis au Conseil la réponse du RTC :

En réponse à votre résolution reçue le 17 septembre 2024 concernant le service à Vélo, voici un état de situation.

Le 11 septembre dernier, le Réseau de transport de la Capitale a présenté, en compagnie du maire de Québec, un plan de développement de son réseau, incluant le service àVélo, pour la période 2025 à 2028.

Ce plan prévoit des améliorations aux services de façon graduelle pour les quatre prochaines années. Pour le moment, nos plans ne prévoient pas de déploiement dans votre secteur avant 2028, mais nous avons soumis votre demande à Capitale Mobilité pour analyse.

Nous sommes conscients que le service àVélo est très populaire et que la demande citoyenne est très forte. Nous devons toutefois agir avec prudence dans la bonification du réseau pour nous assurer d'un développement qui respecte nos capacités budgétaires.

- Résolution 2024-CA-53 : Aire d'observation des avions

M^{me} Sayana Khuon a transmis au Conseil la réponse de la Ville :

Réponse du STMI :

Une réflexion visant à réaménager le tronçon de la route de l'Aéroport situé entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Notre-Dame sera entreprise prochainement. Cette réflexion va associer le MTMD (tronçon entre Wilfrid-Hamel et Guèvremont), l'Agglomération de Québec (tronçon entre Guèvremont et Chauveau) et la Ville de Québec (tronçon entre Chauveau et Notre-Dame). L'Aéroport Jean-Lesage et la Ville de L'Ancienne-Lorette seront également des partenaires du projet.

La réflexion vise à élaborer un concept d'aménagement pour améliorer la fluidité et la sécurité de la route de l'Aéroport et aménager des trottoirs et une voie cyclable. Le projet va nécessiter le retrait des fossés et le déplacement de poteaux existants. Il pourrait également requérir des acquisitions.

Le consultant aura le mandat d'inclure dans sa proposition une zone d'observation pour l'atterrissage et le décollage des avions.

6. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Louis Martin fait part de quelques points d'information :

- Il a partagé le plan de développement du RTC et àVélo au Conseil ;
- Les déchets seront collectés en alternance pour l'automne et l'hiver;
- Le Sommet des Aînés se tiendra le 29 octobre prochain à l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- Il invite les membres du Conseil à participer aux rencontres sur le [Plan d'Urbanisme et mobilité \(PUM\)](#) et il propose aux membres de suggérer d'intégrer les secteurs agricoles dans le PUM;
- Une nouvelle instance regroupant des urbanistes et des architectes a été créé pour évaluer l'autorisation de démolir ou non un bâtiment avec un intérêt

patrimonial. Ils ont notamment autorisé la démolition et la construction d'une nouvelle résidence au 1720 rang St-Ange;

- Le conseiller organise un concours de dessin dans toutes les écoles du quartier pour illustrer sa carte de Noël.

M. David Weiser mentionne que la Ville a annoncé un [investissement de 5M dans la Base de plein air de Sainte-Foy](#) afin de moderniser les installations, renaturaliser certaines aires et réaménager le stationnement de façon plus accueillante et plus verte.

Il mentionne que la Ville possède un bassin d'entrepreneurs très originaux et bouillonnants, qu'il a eu l'occasion de côtoyer lors d'une soirée cette semaine.

7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYEN.NE.S

Un citoyen fait part de sa déception par rapport à un ancien lieu pour observer les avions qui n'est plus accessible.

Il dénonce les motocyclistes et les automobiles à tuyau d'échappement modifié qui font beaucoup de bruits, voire des courses, notamment à des heures tardives. Il a déjà fait des signalements à la police, ce qui calme – momentanément – les conducteurs bruyants.

8. TRÉSORERIE

M^{me} Lisa Baril-Gravel informe qu'il y a actuellement 2 374,93 \$ au compte du Conseil.

Elle a fait le bilan de tous les projets de sécurité routière des dernières années ; il reste un résiduel non dépensé de 1 408,75 \$.

2 127,04\$ a été dépensé pour la réimpression d'autocollants pour les bacs roulants.

Paiement des frais de secrétariat

RÉSOLUTION CQA-24-CA-57

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M. Patrick L'Heureux, il est résolu de verser 125\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance du Conseil de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de nouveau.

10. DOSSIERS EN COURS

10.1 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : distribution des affiches

M. Sébastien Deveault fait part que le Conseil a effectué une distribution d'affiches à la sortie des élèves de l'école aux quatre écoles du secteur dont à l'école Jouvence le 7 octobre dernier. Il reste environ une soixantaine d'affiches à distribuer.

Le Conseil a reçu une plainte parce que des affiches avaient été installées par des citoyen.ne.s sur des panneaux d'arrêts, qui ont depuis été enlevés. Une autre plainte citoyenne a été reçue parce que la grande affiche postée chez quelqu'un du boulevard St-Vincent débordait sur l'asphalte étant donné qu'un arbre ne permettait pas de l'installer complètement sur le terrain. M. Sébastien Deveault souligne qu'ironiquement, plusieurs citoyens de cette artère ont fait des plaintes pour la vitesse sur leur rue.

10.2 Sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle

Un citoyen père de quatre enfants dénonce la position de la Ville, qui considère qu'il est plus sécuritaire de faire passer les enfants sur un trottoir à déneiger, à proximité des charriots, plutôt que de déneiger la passerelle.

La suite des actions est prévue à l'arrivée de la neige.

10.3 Table de concertation vélo (TCV)

M. Laurier Bérubé étant absent, il n'y a pas d'intervention.

10.4 Projet YQB

M. Sébastien Deveault propose d'obtenir plus d'informations quant au réaménagement de la Route de l'Aéroport.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-58

CONSIDÉRANT le flou lié à la réponse de la Ville suite à la résolution CQA-24-CA-53

Considérant que le Conseil de quartier souhaite être un acteur impliqué dans le projet d'observation des avions ;

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M. Maxime Le Pluart, il est résolu de demander à la Ville de Québec plus de détails ou encore d'obtenir un échéancier sur la réflexion du réaménagement de la Route de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Plan d'action 2024-2025 : dépôt du document

M. Réjean Martel a fait parvenir aux membres du Conseil par courriel le plan d'action mis à jour.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-59

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu d'adopter le Plan d'action 2024-2025 du Conseil de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité

Le plan d'action sera disponible sur la [page du Conseil de quartier](#) sur le site de la Ville.

10.6 Rencontre du 23 septembre sur les hameaux.

M. Réjean Martel et M. Patrick L'Heureux ont assisté à la rencontre du 23 septembre sur les modifications réglementaires de quelques hameaux dans le secteur des rangs Saint-Ange et Saint-Denis. Plusieurs personnes du rang Saint-Ange y ont assisté.

M. Réjean Martel suggère que la Ville fasse une rencontre plus particulièrement pour les secteurs agricoles de l'ouest de la Ville, en lien avec le nouveau [Plan d'urbanisme et de mobilité \(PUM\)](#).

RÉSOLUTION CQA-24-CA-60

Considérant qu'une grande partie du secteur de l'Aéroport est agricole ;

Considérant que ces zones agricoles apportent des préoccupations et des défis particuliers ;

Sur proposition de M. Patrick L'Heureux, appuyée par M^{me} Céline Auclair, il est résolu de demander à la Ville d'obtenir une rencontre spécifique pour discuter des secteurs agricoles du quartier de l'Aéroport, en lien avec le nouveau plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

10.7 Circulation routière

M. Réjean Martel présente une résolution sur la problématique de vitesse sur trois rues spécifiques.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-61

Considérant que la problématique de vitesse dans certains secteurs de notre territoire est fréquemment dénoncée par les citoyen.ne.s;

Considérant que certaines rues ont une grande circulation de transit;

Considérant que les rues Saint-Vincent (Jouvence), Paul-VI (Champigny) et Benjamin-Sulte (Chauveau) connaissent une problématique de vitesse;

Considérant que dans certaines villes, des bollards ou des portiques sont installés au milieu de la chaussée afin de faire ralentir les automobilistes ;

Sur proposition de M^{me} Lisa Baril-Gravel, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu que la Ville de Québec regarde la possibilité d'installer des bollards ou des portiques dans les rue Saint-Vincent, Paul-VI et Benjamin-Sulte afin de réduire la vitesse.

Adoptée à l'unanimité

11. AFFAIRES NOUVELLES

Vision agricole

Il n'y a pas d'intervention.

12. DIVERS

Réponse de la ville Toponyme famille Laberge & M. Bissonnette

M. Réjean Martel a contacté le conseiller M. Jean-François Gosselin au sujet de M. Bissonnette, mais il n'a pas encore obtenu de réponse.

En lien avec la famille Laberge, les membres du comité de toponymie ont fait parvenir une réponse :

Le Comité de commémoration et de toponymie de la Ville de Québec s'est réuni la semaine dernière et a eu l'occasion d'analyser les candidatures de M. Raymond Laberge et de Mme Denise Paradis. Vos propositions visent à modifier les noms du parc Saint-Ange pour parc Raymond-Laberge et du centre de loisirs Saint-Ange pour centre de loisirs Denise-Paradis, dans le quartier de l'Aéroport.

Les membres du Comité reconnaissent la contribution de M. Laberge et de Mme Paradis au sein de leur milieu.

Vos propositions s'inscrivent en parallèle à une réflexion du Comité à l'égard des changements de toponymes sur notre territoire. Ses membres sont sensibles au principe voulant que l'usage doit généralement être respecté en toponymie, comme stipulé par la Première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Les changements de noms impliquent également l'organisation de consultations publiques en vertu de la Politique de participation publique de la Ville de Québec, ce qui sollicite des ressources importantes. Divers dossiers de changements de noms de parcs ont suscité de la grogne chez les citoyens au cours des dernières années, le rythme des changements s'étant accéléré depuis 10 ans. Le Comité est sensible à l'idée que les prochaines générations devraient également avoir l'opportunité d'imprégner leur marque sur la toponymie municipale. La toponymie est un patrimoine et, à cet égard, elle doit représenter l'ensemble des sociétés qui l'ont constituée au fil de notre histoire et préserver certaines traces de celle-ci.

Par conséquent, le Comité de commémoration et de toponymie de la Ville de Québec a récemment décidé de réserver les changements de noms de rues, parcs et lieux publics aux cas soulevant des enjeux de sécurité pour les citoyens et, à l'occasion, aux candidatures associées à une contribution exceptionnelle au développement ou au rayonnement de la ville de Québec. Dans ce contexte, les membres du Comité jugent que les candidatures de M. Laberge et de Mme Paradis, aussi remarquables soient-elles, ne satisfont pas ces critères. Ils ont également exprimé un malaise à l'égard de l'ampleur que prendrait un hommage à une même famille si nous devions renommer pas un, mais deux équipements importants en son honneur.

Toutefois, les membres du Comité sont d'avis que la contribution de Raymond Laberge et Denise Paradis est assez significative pour mériter d'être prise en considération au moment de dénommer de nouvelles entités (rue, parc, lieu public) qui pourraient être aménagées dans le quartier de l'Aéroport. Nous vous proposons donc de verser ces deux candidatures dans notre Banque de noms et de demeurer à l'affût des opportunités qui pourraient se présenter au cours des prochaines années. Nous vous invitons également à réfléchir à d'autres avenues pour honorer leur mémoire, notamment auprès du centre de loisirs local, qui pourrait accepter de nommer une salle ou un autre lieu qui n'est pas soumis à la juridiction du Comité de commémoration et de toponymie. Un tel geste n'exclurait pas la possibilité de dénommer une nouvelle rue si l'opportunité se présentait.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 15.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M^{me} Aline Dumont et M. Réjean Martel.

Réjean Martel, président

Aline Dumont, secrétaire